

Courrier des lecteurs

Une sélection des lettres du jour

- **Autorité parentale conjointe**

Publiées le 15 mai 2006

Autorité parentale conjointe

Genève, 10 mai. - Les affaires familiales jugées entre 2004 et 2005 auraient augmenté de 113%. Il semble qu'il y aurait peu d'empressement et un manque de déontologie de certains avocats. L'application de la législation a une part prépondérante dans cette lourde augmentation des cas soumis à la justice. Les conditions de violence psychologique exercée contre les parents en procédure de divorce, le manque de professionnalisme et d'humanité de certains intervenants, ne peuvent qu'accentuer les déchirures du couple qui se dissout. Personne n'a le courage de stigmatiser les autorités de tutelles de ce canton qui ne reconnaissent pas les erreurs flagrantes consignées dans les ordonnances. Des procès mal étayés, de fausses allégations émises contre le parent non détenteur de l'autorité parentale. Tout cela ne fait que prolonger les procédures et par voie de conséquence, surcharge les tribunaux. En effet, selon la loi internationale, il est illégal que l'autorité parentale ne concerne qu'un seul parent, en cas de divorce. La Suisse s'est engagée à respecter le nouveau droit, mais se refuse toujours à l'appliquer. Quant aux juges qui font emprisonner des pères qualifiés de «violents» (alors que des mères le sont aussi sans être inquiétées,) ou qui imposent des neuroleptiques pour expédier rapidement des cas, même si un non-lieu est prononcé, ils devraient être rendus directement responsables de leurs décisions, lorsqu'en fin de processus, le justiciable est détruit par les médicaments ou se suicide par désespoir. Aucun juge n'est au-dessus des lois!

Le travail d'un juge consiste certes à appliquer des lois, mais il doit rester juste, incorruptible et une grande sensibilité et humilité doivent aussi faire partie de ses compétences. (...)

En conclusion, lorsque les fondements même de la famille reprendront leurs droits, le monde ira certainement mieux. Et les tribunaux pourront alors consacrer leur temps aux causes qui en ont réellement besoin.

Leïla Elisabeth Pellissier